



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

Délibération n° DEL 2025-016

Le **08/04/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **26/03/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire

**Nombre de conseillers en exercice : 24**

**Présents : 15**

CHEVALIER Laurent, Maire, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, MATTANA Alain, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, MOYNAT Raphaël, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

**Procurations : 03**

DUPONT Lorelei a donné pouvoir à LARCHER Patrick, BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude, SECRET Michel a donné pouvoir à MERLOT Cédric

**Absents : 09**

DUPONT Lorelei, VIOLLET Pierre, VIOLLET Michèle, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy

**Secrétaire :**

RODRIGUEZ Sandrine

**Publicité :** Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 15/04/2025
- Publication le 17/04/2025

### **Objet : BUDGET PRINCIPAL - Affectation des résultats 2024**

Monsieur Patrick LARCHER, adjoint délégué aux finances, fait une proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2024 au budget primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux communes,

Vu les réunions de la commission finances ayant eu lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025,

Vu le besoin de financer les projets d'investissement,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires ayant eu lieu en conseil municipal du 11/03/2025,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **Article unique :**

Décide de reprendre les résultats 2024 du budget principal comme suit :

- L'excédent de fonctionnement 2024 de **1 268 294,34 €** est affecté sur le budget 2025 de la façon suivante :
  - en recettes d'investissement pour **1 268 294,34 €** à l'article **1068**.
- L'excédent cumulé d'investissement 2024 de **2 348 927,12 €** est reporté en recettes d'investissement au budget 2025 à l'article **001**.

---

Résultat du vote :

Pour : 18 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

La Secrétaire,  
Sandrine RODRIGUEZ

**Signé le 17/04/2025**

**Signé le 17/04/2025**

Laurent CHEVALIER